

LIGUE DE PROVENCE D'ECHECS

Président : François REYNAUD
176 av. du 8 mai 84310 MORIERES
04 90 33 32 51- e-mail reynaud.fr@wanadoo.fr

Procès Verbal de la réunion du comité Directeur Du 18 mai 01 2001 à Pierrevet

Présents : Marruejols Claude
Rosso Marco
Reynaud François
Zabardi Yves

Excusés : Bernard Vincent
Kloéblé Jean-Claude
Sabatié Jean-Louis

Invités : Amery Vincent
Clair Stéphane
Coindeau Jacques,
Vivian Eric

Séance ouverte à 20h.

En préliminaire, Yves évoque le quorum (celui-ci étant du tiers des membres du comité, l'assemblée peut délibérer) Nous décidons d'inclure sur les prochaines convocations des «bons pour Pouvoirs » afin qu'un maximum de membre soit représenté.

1/ Approbation du P.V. de la réunion du 2 mars à Embrun
Mis aux voix, le P.V. est adopté par 3 voix et une abstention.

2/ Trésorerie : En l'absence de Jean-Claude, celui-ci nous fait savoir que les comptes sont en bonne santé. D'autre part, nous avons ouvert un compte au Crédit Agricole de Morières pour rendre plus confortable les démarches de la présidence et du trésorier.

3/ Subventions : La somme demandée à la région est de 80 000frs, répartie :
30 000frs pour le championnat de Provence des jeunes (26,8°/° du prévisionnel)
10 000frs pour le championnat de Provence individuel (33,3°/° du prévisionnel)
40 000frs pour le championnat de France des jeunes (19°/° du prévisionnel)

Je fais part des demandes de subvention du Collège Arausio et de Laurent Guidarelli. Nous sommes d'accord sur le principe mais tributaires des sommes qui nous seront allouées par la région et du nombre de demandes. Ces sommes seront réparties lors de l'assemblée générale, la présentation d'un budget prévisionnel est indispensable. J'adresse un courrier dans ce sens aux intéressés.

4/ Création d'un site pour la Ligue : M. Eric Vivian nous présente son projet, qui ferait fonction de bulletin électronique, celui-ci est adopté son appellation est : Echecs Provence.

5/ Direction technique : Marco est chargé de récupérer un maximum d'infos pour constituer les groupes des rencontres en équipes afin de présenter le calendrier lors de la prochaine assemblée Générale.

6/ Championnat de Provence individuel : Nous maintenons les prix de la saison précédente, 1° 2000f, 2° 1500f, 3° 1000f. Les indemnités de déplacement passent à 50 centimes/km, Celles-ci pourront être révisées à la hausse si notre subvention le permet. La somme de 300f est débloquée pour M. Vincent Ameri arbitre de cette compétition.

7/ Rapide de Provence : Il aura lieu à Orgon le 24 juin François s'occupe de le planifier.

8/ Féminines : Marie-Paule organise le championnat de Provence féminin le 17 juin à Monteux.

9/ Questions diverses : François propose que la ligue soutienne le projet de la fédération au sujet des « ententes » qui consiste à ce que deux clubs puissent présenter une équipe commune en compétition.